

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 novembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>	--- --- <i>Pouvoir à Lucette Carré</i> --- <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i> ---

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-026 – Admission en non-valeur de produits irrecouvrables

Le Service de Gestion Comptable de Chinon nous a informés qu'il fallait admettre en non-valeurs un état arrêté, à ce jour, à la somme de 500 €.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le SGC de Chinon, sans succès.

Après que toutes les explications ont été données :

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme globale de 500 €.
- **D'EMETTRE** les mandats correspondants à l'article 6541 pour les sommes ci-dessus.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme